Formation primo-exportateurs

Connaître les exigences sanitaires et phytosanitaires à l'exportation vers les pays tiers

2019

FranceAgriMer

Partie 2 :

Le contexte du commerce international

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

FranceAgriMer

Le rôle de l'OMC

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

L'organisation mondiale du commerce :

définit les règles du commerce entre les pays par des Accords négociés et signés par les états membres et ratifiés par leurs parlements.

Le but : favorisier les échanges

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FranceAgriMer

L’accord SPS

L’OMC accepte certaines barrières au commerce pour protéger les consommateurs ou prévenir la propagation d'organismes nuisibles et de maladies.

FranceAgriMer

L'accord SPS

Des mesures prises pour :

Protéger la santé des personnes et des animaux

des

risques découlant des additifs, contaminants, toxines ou organismes pathogènes présents dans les produits alimentaires, les boissons ou les aliments pour animaux

Protéger la vie des personnes

des

maladies véhiculées par des animaux ou des plantes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FranceAgriMer

L'accord SPS

Préserver la santé des animaux ou des végétaux → *des* → parasites, maladies ou organismes pathogènes

Protéger un pays → *d'* → autres dommages causés par l'entrée, l'établissement ou la dissémination de parasites

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FranceAgriMer

L’accord SPS

L’accord SPS autorise les gouvernements à intervenir dans les échanges à condition qu'ils n'établissent pas de discrimination et qu'ils n'usent pas de cette intervention comme d'une forme de protectionnisme déguisé.

L'accord SPS

Ces interventions doivent avoir une justification scientifique

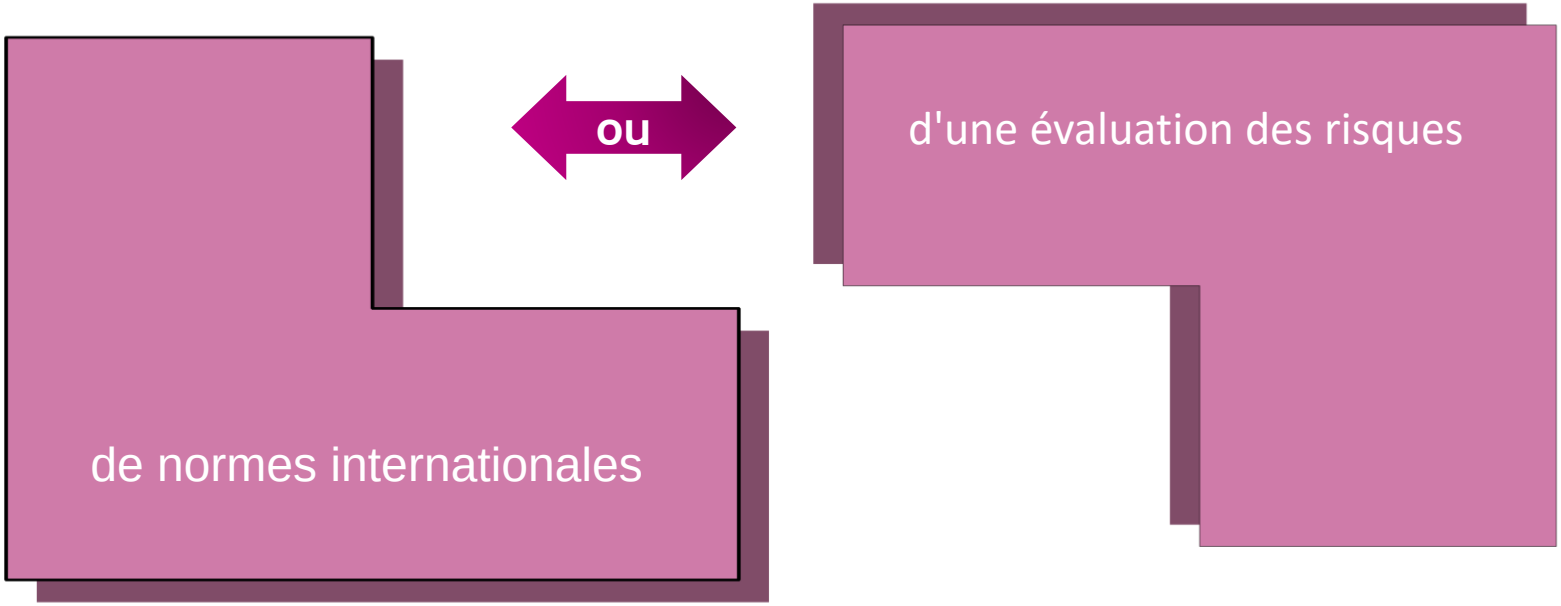

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FranceAgriMer

Les organisations normatives

Les normes internationales sont définies par ces organisations internationales

Innocuité des produits alimentaire et loyauté

Santé des animaux

Protection des végétaux

CODEX ALIMENTARIUS International Food Standards
World Health Organization
Food and Agriculture Organization of the United Nations

Office **I**nternational des **E**pizooties

IPPC
Convention Internationale pour la Protection des Végétaux

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FranceAgriMer

Le développement des barrières sanitaires

Tentation d'élever des barrières sanitaires pour remplacer les barrières tarifaires

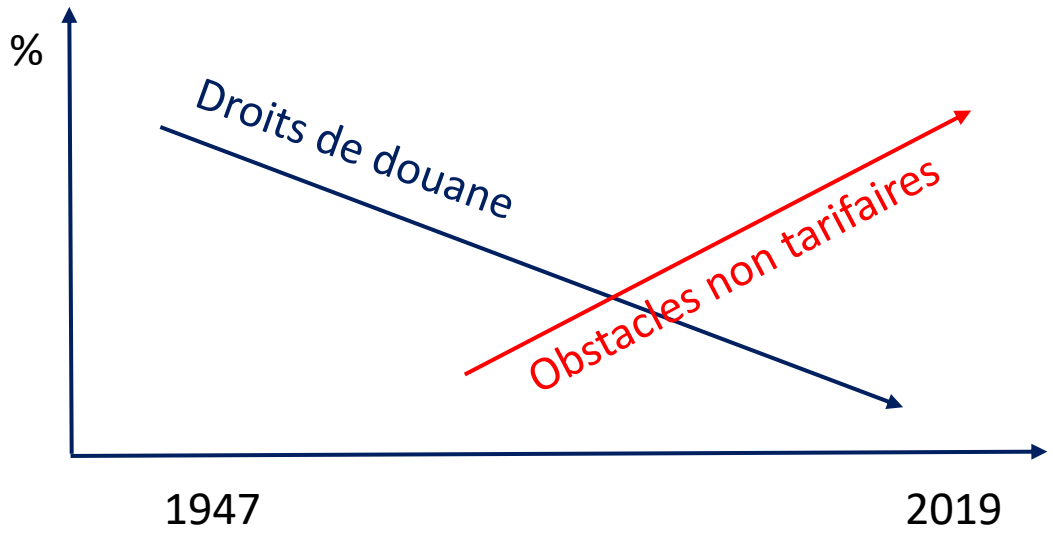

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FranceAgriMer

Situation actuelle :

Les 3 / 4 des produits échangés dans le monde

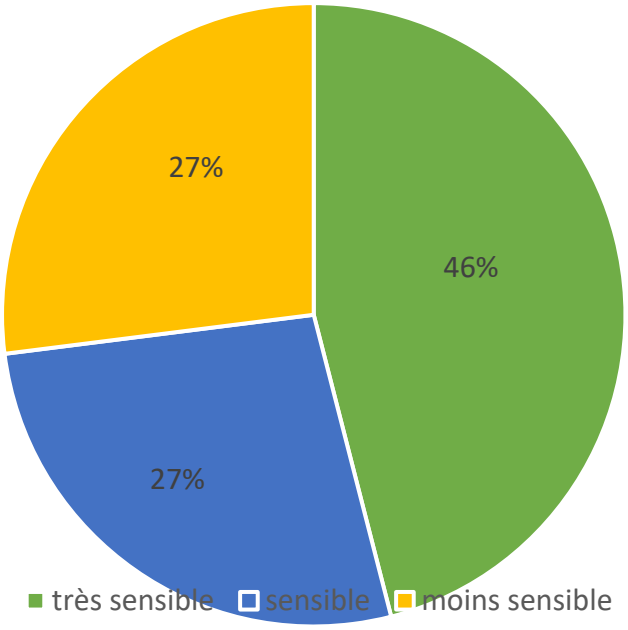

et près de la moitié de ceux exportés par la France

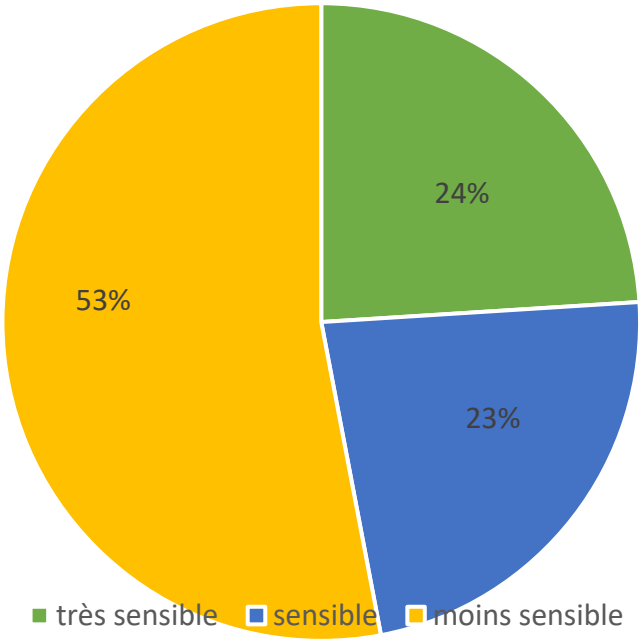

sont sensibles ou très sensibles d'un point de vue sanitaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FranceAgriMer

Quiz partie 2 :

Le rôle de l'OMC est :

- ☐ De favoriser les échanges entre les états membres
- ☐ De définir des normes internationales en santé animale

Bonne réponse = Le rôle de l'OMC est de favoriser les échanges entre les états membres. L'OMC assure la liberté, l'équité et la prévisibilité des échanges. Les normes internationales en santé animale sont définis par l'OIE.

Quiz partie 2 :

L'accord SPS de l'OMC permet aux états membres d'encadrer les mesures sanitaires et phytosanitaires qu'un pays peut prendre pour :

- ☐ Protéger son marché intérieur de ses concurrents
- ☐ Protéger la santé et la vie des personnes, des animaux et des végétaux

Bonne réponse = L'accord SPS de l'OMC encadre les types de mesures sanitaires et phytosanitaires qu'un pays peut prendre pour protéger la santé et la vie des personnes, des animaux et des végétaux. Ces mesures ne doivent pas établir de discrimination ni s'apparenter à une forme de protectionnisme déguisé.

Quiz partie 2 :

Les règles sanitaires et phytosanitaires mises en place par les états membres de l'OMC doivent :

- ☐ Reposer sur des normes internationales
- ☐ Découler d'une évaluation des risques
- ☐ Repose sur des principes économiques et/ou politiques

Bonnes réponses = Les règles sanitaires et phytosanitaires mises en place par les états membres de l'OMC doivent reposer sur la science, des normes internationales (du codex alimentarius, de l'OIE et de la CIPV) et découler d'une évaluation des risques.

Quiz partie 2 :

Les exigences sanitaires ou phytosanitaires spécifiques ont augmenté au fur et à mesure que les droits de douanes ont baissé :

☐ Vrai

☐ Faux

Bonne réponse = Vrai, les exigences sanitaires ou phytosanitaires spécifiques ont globalement augmenté au fur et à mesure que les droits de douanes ont baissé.

De plus un nombre croisant d'états membres de l'OMC mettent en place des règles sanitaires ou phytosanitaires spécifiques à leur pays, différentes des normes internationales.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

FranceAgriMer